

## COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

SEANCE PLENIERE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Membres électeurs : 17  
Membres électeurs présents : 7  
Vote : - Pour : 7  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

DELIBERATION N° 2017/5

### ÉLECTION DU REPRESENTANT AU COMITE NATIONAL SUR L'EAU DANS LE COLLEGE DES COLLECTIVITES DU COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU** l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement ;
- VU** l'article R 213-56 du Code de l'Environnement ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion ;
- VU** le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité,

Après avoir procédé à l'élection du représentant au Comité national de l'eau,

**DECIDE :**

**Article unique :**

Est élu membre du Comité national de l'eau parmi les membres du collège des collectivités au Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion :

- **M. Jacquet HOARAU**

Saint-Denis, le 29 nov 2017

Le Président du Comité de l'eau et de la  
biodiversité de La Réunion

